

**RAPPORT DE LA COMMISSION
chargée d'examiner l'objet suivant :**

**Exposé des motifs et projet de décret accordant un crédit d'ouvrage de CHF 17'530'000
destiné à financer la sécurisation et la création de 80 places de détention supplémentaires à la
Colonie des EPO à Orbe**

1. Préambule

La commission s'est réunie le 31 mai 2012 à la Salle des Armoiries, Place du Château 6, à Lausanne. Elle était composée de Mmes Jacqueline Rostan, Martine Fiora-Guttmann, Anne Décosterd, Catherine Aellen, et de MM. Philippe Randin, Jacques Nicolet, Daniel Mange, Hans-Rudolf Kappeler, Philippe Ducommun, Fabrice De Icco, et Denis-Olivier Maillefer président et rapporteur.

Ont également participé à cette séance :

Mme la Conseillère d'Etat Béatrice Métraux, Cheffe du DINT ;

Mme Sylvie Bula, Cheffe du SPEN ;

M. Denis Pieren, Directeur des EPO ;

M. Yves Golay, Chef de la Division structure et ingénierie du SIPAL.

Nous remercions M. Cédric Aeschlimann pour la bonne tenue des notes de séances.

2. Travaux de la commission

2.1. Documentation

Dans le cadre de ses travaux, la commission a reçu les documents suivants :

- Exposé des motifs et projet de décret « Colonie »
- Documentation complémentaire « Colonie »
- Plans « Colonie »

2.2. Contexte général et conditions de travail de la commission

La commission a eu pour mission d'examiner l'exposé des motifs et projet de décret accordant un crédit de CHF 17'530'000 devant permettre des extensions sur le site de la Colonie des EPO à Orbe. Désignés dans l'urgence, convoqués et réunis dans l'urgence alors même que le projet était visiblement mûr et abouti, les membres de la commission – s'ils regrettent cette précipitation – ont su garder à l'esprit l'intérêt supérieur du canton en matière de politique pénitentiaire et n'ont pas voulu compromettre un calendrier serré qui passe par un examen en plénum avant la fin de la législature.

L'objectif étant de commencer les travaux en juillet 2012 déjà, avec une ouverture au printemps 2014. Toutefois dans un esprit de partenariat bien compris entre le Conseil d'Etat et le Grand Conseil, il sera à l'avenir hautement souhaitable de ménager aux parlementaires des conditions de travail réalistes.

3. Présentation de l'EMPD

3.1. Contexte de la politique pénitentiaire

Ce n'est une surprise pour personne, la situation est très tendue en matière de logement et ateliers pour les détenus. De nombreux condamnés attendent dans les établissements de détention avant jugement qu'une place en exécution de peine se libère. Cette situation, pas vraiment nouvelle, a déjà conduit le service pénitentiaire à aménager provisoirement le site – ouvert et donc à basse sécurité – de la Colonie, en le sécurisant en partie dès 2010.

Le projet qui nous est soumis aujourd'hui confirme et pérennise l'affectation mixte de ce lieu en prévoyant d'y développer principalement deux nouvelles constructions.

3.2. Descriptif sommaire des projets

Premièrement, il est prévu de construire une nouvelle aile cellulaire rattachée à l'actuel bâtiment carcéral de la Colonie. 68 cellules individuelles, 6 cellules doubles représenteront une capacité d'accueil supplémentaire de 80 détenus. Des infrastructures complémentaires, dont des salles d'audience et une salle de sport, complètent ce nouveau bâtiment.

Secondement, et dans la logique des normes en vigueur, la présence de détenus en exécution de peine sous-entend des ateliers. Ainsi un autre bâtiment comprenant 10 ateliers est prévu: ferblanterie, petite mécanique, menuiserie, etc.

Et enfin, pour assurer la mixité du site et sa sécurisation, 540 mètres linéaires de clôture seront installés.

4. Examen de l'exposé des motifs

Le SIPAL a conduit l'élaboration du dossier, sachant que la réalisation de la nouvelle construction sera attribuée à une entreprise totale sur la base d'un appel d'offres public. Le financement cantonal à hauteur de CHF 17'530'000 est complété par une subvention fédérale d'environ CHF 5'900'000.

A relever que le coût par place se monte à CHF 293'000. Ce montant est très nettement inférieur au coût de la place par exemple à Palézieux (CHF 819'000) ou à Bellechasse (CHF 525'000). Certains membres de la commission, s'inquiétant d'une éventuelle politique minimaliste eu égard à ces coûts apparemment très avantageux, ont été rassurés par les spécialistes des services de l'Etat. Implanter un nouveau pénitencier ex nihilo ne permet pas de profiter des infrastructures déjà existantes et des synergies pouvant s'en suivre. Ce ne sera pas le cas à la Colonie où nombre de prestations sont déjà garanties, la cuisine pour prendre un exemple.

4.1. Coûts de fonctionnement

Si le rôle de notre commission se limite formellement à l'octroi d'un crédit d'ouvrage, il est de notre responsabilité de rappeler à l'ensemble des parlementaires les conséquences du projet sur l'effectif du personnel, et par conséquent sur les coûts de fonctionnement.

Les EPO comptent actuellement 164 ETP, un minimum de 40 postes supplémentaires à 100% est nécessaire pour assurer un encadrement adapté aux futurs nouveaux détenus: agents de détention, chefs d'atelier, équipe socio-éducative, administration, etc. Plusieurs de ces fonctions seront assurées par des personnes qui ne sont à l'heure actuelle pas encore formées et qui devront impérativement l'être dans moins de deux ans. Il apparaît donc très important aux commissaires d'anticiper en termes budgétaires et de dégager déjà des ressources pour l'édition 2013 du budget cantonal.

4.2. Divers et imprévus

Comme souvent lors de débats en commission, des thématiques connexes ont été abordées, en partie hors du champ décisionnel de la commission, mais néanmoins d'importance et pour lesquelles il est bon de laisser une trace. C'est ainsi que nous avons relevé la nécessité d'une politique pénitentiaire

prospective, relayés en cela par Mme la conseillère d'Etat qui nous a donné quelques garanties et précisé les affectations des divers pénitenciers en fonction des régimes de détention. Parallèlement des assurances ont été demandées en termes de redimensionnement des services médicaux en milieu pénitentiaire, eu égard notamment à l'augmentation des personnes souffrant de troubles psychiques et du vieillissement de la population carcérale. A été évoquée également la problématique de la formation et de la validation des acquis en milieu pénitentiaire : un projet suisse de formation en exécution de peine verra le jour en 2013. Concernant cette fois-ci la formation du personnel d'encadrement, le service rappelle le parcours de formation pour les agents pénitentiaires, notamment via le Centre suisse de formation à Fribourg.

Plus concrètement, un commissaire demande des nouvelles du giratoire d'accès aux EPO, un autre déplore l'absence de transports publics pour accéder au site.

4.3. Visite sur place

Une visite aux EPO ce lundi 4 juin 2012 a réuni une majorité des membres de la commission, quand bien même les votes avaient eu lieu lors de la séance du 31 mai 2012. Il est apparu qu'un tel projet, même examiné dans l'urgence, ne pouvait faire l'impasse sur une visite des lieux.

Nous avons ainsi pu visualiser les futurs volumes dans leur implantation, visiter une cellule, un atelier et poser toutes questions utiles aux représentants de l'administration pénitentiaire. De la cheffe de service à un responsable d'atelier, en passant par le directeur des EPO, nous avons rencontré des collaborateurs compétents, bien documentés, au fait des réalités carcérales mais aussi humaines et avons pu partager avec eux l'attente très forte d'un redimensionnement des infrastructures.

4.4. Conclusion

La commission a été unanimement convaincue de la nécessité et de l'urgence des travaux projetés. Elle a pu s'assurer de la bonne maîtrise du dossier par les différents services concernés. Les résultats des votes le confirment.

5. Discussion sur le projet de décret et votes

5.1. Commentaires et amendements

Néant

5.2. Vote

L'article premier du projet de décret est adopté par 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

L'article second du projet de décret est adopté par 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

6. Entrée en matière sur le projet de décret

Nombre de voix pour : 11

Nombre de voix contre : 0

Abstention : 0

La commission recommande au Grand Conseil l'entrée en matière sur ce projet de décret par 11 voix pour, 0 contre et 0 abstention.

Valleyres-sous-Rances, le 6 juin 2012

Le rapporteur :
(signé) *Denis-Olivier Maillefer*



3 Descriptif du projet

Le site de basse sécurité de la colonie doit être agrandi et adapté pour accueillir une population plus variée de détenus. A cette fin, un certain nombre d'interventions sont prévues tel qu'illustré sur le plan de situation ci-après:

- La construction d'un périmètre sécurisé (00) autour du bâtiment cellulaire de la colonie, incluant la cuisine, le bâtiment des visites ainsi que les terrains de sport
- L'intervention sur la grande ferme (01) consiste à sécuriser la façade intérieur et à démolir une partie de l'aile nord.
- La construction d'une nouvelle aile cellulaire dite " l'extension" (02) comprenant, outre le cellulaire, des salles pour entretiens et une salle de gymnastique. Cette construction implique le déplacement des buts de football vers le nord.
- Un nouveau bâtiment destiné aux ateliers (03).
- La transformation de la Colonie (04) au sous-sol et au 1^{er} étage.



00_Nouveau périmètre de sécurité
01_Grande Ferme
02_Ext. Colonie - Salle de sport
03_Ateliers
04_Transformation colonie

A démolir
A construire
Interventions
Collage et carreaux
Détection infra-rouge